AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1306
FR0000121964-FS0409

20 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 avril 2020, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 avril 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 14 747 803 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une restitution d'actions KLEPIERRE détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Sur la base d'un capital composé de 302 664 095 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.